



La sécurité des établissements recevant du public

Le 6 mars dernier était présenté au préfet de l'Eure un guide à usage des maires et des élus, relatif à la sécurité des établissements recevant du public (ERP). Cette qualification juridique, aux conséquences très pratiques, emporte autant d'obligations pour les exploitants et les services de l'État, que pour les élus.

Né d'une initiative portée par le SDIS27, ce guide a vocation à aider les maires dans l'exercice de leurs pouvoirs de police dans un domaine parfois complexe et favoriser le partage d'une culture commune de la prévention.

Il présente ainsi au travers de 6 chapitres les dispositions législatives et réglementaires constituant le cadre légal propre aux ERP. Une foire aux questions, focalisée sur les difficultés les plus fréquentes, vient clore ce véritable outil d'appui à la prévention pour les maires, également support de formation.

Retrouvez-le sur le site de la préfecture à l'adresse suivante : <https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Collectivites-locales-Intercommunalite/La-boite-a-outils-des-elus2/Elus-les-essentiels/La-securite-des-etablissements-recevant-du-public>

Système d'information sur les armes (SIA)

Le système d'information sur les armes (SIA) est une application accessible aux détenteurs d'armes chasseurs depuis le 8 février 2022 et aux personnes détenant une arme suite à un héritage depuis le 25 novembre 2022.

La création d'un compte personnel dans le SIA est obligatoire pour acquérir ou céder une arme.

Le SIA sera progressivement ouvert aux autres détenteurs d'armes. A compter de septembre 2023, les tireurs sportifs et tireurs de ball-trap seront concernés.

L'État accompagne les usagers dans la création de comptes SIA.

Ainsi, la préfecture a mis en place des rendez-vous pour accompagner les détenteurs d'armes. Il suffit de se rendre sur le site de la préfecture (www.eure.gouv.fr), de cliquer dans "démarches", puis "prendre rendez-vous".

Dans un second temps, la préfecture en partenariat avec la fédération départementale des chasseurs de l'Eure, organise des **journées de création de comptes**.

La prochaine aura lieu le mercredi 24 mai 2023.

Afin de bénéficier d'un rendez-vous, les usagers doivent téléphoner à la fédération au 02 32 23 03 15.

En cas d'interrogation, vous pouvez saisir la préfecture à l'adresse : pref-armes@eure.gouv.fr

Le bureau des polices administratives est à votre disposition pour répondre à vos questions sur ce sujet.





Programmation DETR 2023- Vidéoprotection

La lutte contre l'insécurité est une priorité de l'État qui apporte son soutien à l'installation de caméras filmant la voie publique afin de prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens.

En 2023, 35 dossiers représentant un coût de projet de 1 844 185 € bénéficieront d'une aide de la DETR d'un montant de 737 674 €.

Le soutien apporté par l'État à la vidéoprotection représente 6 % de l'enveloppe DETR 2023 (12 266 891 €).

La liste des projets financés est disponible ici :

<https://www.eure.gouv.fr/Actualites/Programmation-DETR-2023-Videoprotection>

Les porteurs de projet seront prochainement informés personnellement et la direction de la citoyenneté et de la légalité (DCL) se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

SECHERESSE

Gestion économe de l'eau pour les espaces verts et les terrains de sport



La sécheresse 2022 a rappelé la nécessité de questionner les modalités de gestion des espaces verts (parcs et jardins publics, gazons et terrains de sport, espaces et bacs fleuris...). Ils sont souvent consommateurs en eau : un terrain engazonné de football consomme en moyenne 200 m³ d'eau chaque semaine en été. Face à l'enjeu de préservation de la ressource en eau, la résilience des espaces verts doit progresser. Plusieurs leviers sont mobilisables :

- la conception d'espaces de gestion différenciée, économes en arrosage (types et densités de plantation, paillage, exposition au soleil et au vent)

- l'optimisation de l'arrosage grâce à un matériel adapté (disposition, calibrage, programmation)
- l'utilisation d'une eau qui ne provienne pas du réseau d'eau potable mais de réserves d'eau de pluie.

Un guide relatif à l'optimisation de l'arrosage des espaces verts a été réalisé par le CEREMA à l'attention des collectivités que vous pouvez télécharger à cette adresse :

<https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/16169/%23dr-viewer>



France 2030 : L'appel à projets DECARB IND est lancé !

Le mois dernier, l'ADEME a ouvert l'appel à projets DECARB IND (France 2030) qui vise à soutenir la décarbonation d'activités industrielles. Cet AAP s'adresse à tout site industriel et à des projets permettant, à production inchangée une réduction annuelle d'émissions de gaz à effet de serre supérieure à 1000 t de CO2.

Les projets doivent présenter des investissements supérieurs à 3 M€ et une demande d'aide inférieure à 30 M€.

Une première date de relèvement est fixée au mardi 27 juin 2023. Une seconde relèvement est prévue au 12 décembre 2023.

Pour en savoir plus :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20230330/decarbonation-industrie-decarb-ind>



Appel à projets FNADT 2023

Le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) apporte le soutien de l'État, en investissement comme en fonctionnement, aux actions qui concourent à mettre en œuvre les choix stratégiques de la politique d'aménagement du territoire (Action cœur de ville, Petites villes de demain et Contrat de relance et de transition écologique).

La première programmation de l'appel à projets 2023 s'est terminée le 15 mars dernier, mais il demeure possible de déposer des dossiers sur la plateforme dédiée gérée par l'échelon régional : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fnadt-normandie-2023>

Sont éligibles au FNADT les personnes physiques ou morales de droit privé (association, société, syndicat...), ainsi que les personnes publiques (collectivités, GIP, établissements publics...).

Les champs d'intervention privilégiés du FNADT sont :

- les dépenses relatives à l'appui en ingénierie pour faciliter la réalisation de projets locaux
- les actions en faveur de l'emploi
- les actions qui concourent à accroître l'attractivité des territoires
- les actions présentant un caractère innovant ou expérimental, dans le domaine de l'aménagement, du développement durable et de la cohésion des territoires, notamment les tiers-lieux.

Vous trouverez toutes les informations sur le site de la préfecture de la région Normandie :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/Grands-dossiers/Investissements-publics/FNADT/Le-fonds-national-d-amenagement-et-de-developpement-du-territoire/Deposer-une-demande-de-FNADT/#titre>

N'hésitez pas à présenter des projets porteurs pour le département de l'Eure !



Constitution des futures commissions de contrôle des listes électorales

Le mandat des membres des commissions de contrôle, instituées pour 3 ans en 2020 après le renouvellement intégral des conseils municipaux, arrive à échéance et l'arrêté préfectoral fixant la composition de chaque commission communale doit être pris. Ces commissions, dont la composition varie en fonction du nombre d'habitants de la commune, s'assurent de la régularité des listes électorales et statuent sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le maire.

Les communes sont ainsi invitées à retourner des propositions de candidats, en préfecture ou sous-préfecture selon l'arrondissement, au plus tard le vendredi 16 juin 2023.

URBANISME



Les conférences sur le « zéro artificialisation nette » (ZAN) ont été lancées !

L'objectif ? Informer les élus locaux et débattre du sujet du « zéro artificialisation des sols ». En effet, depuis le 4 mai, l'État, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et l'Union des maires et des élus de l'Eure, ont lancé des conférences sur le « zéro artificialisation nette ».

Aux Baux-Sainte-Croix comme à Beaumont-le-Roger, plus d'une cinquantaine d'élus étaient présents pour comprendre et débattre sur la mise en œuvre sur leur territoire de la loi Climat et résilience qui a introduit des objectifs ambitieux de réduction de la consommation foncière avec le « zéro artificialisation nette ».

Cet objectif de sobriété foncière interroge en effet les manières d'aménager les communes rurales pour répondre aux besoins des habitants et de ceux que nous souhaitons accueillir.

Si la préservation des sols et de leurs fonctions est importante, l'usage du foncier est une question sensible pour laquelle les élus locaux se retrouvent en première ligne. Aussi, ces conférences entendent éclaircir les tenants et aboutissants de la loi de 2021, présenter des projets déjà réalisés dans l'Eure qui vont dans le sens de la loi Climat au travers de témoignages d'élus eurois.

Les intervenants étaient : Pour le CAUE, Mme Sabine Guitel, directrice du CAUE et Mme Christine Boisseau, urbaniste. Pour la Direction départementale des territoires et de la mer : M. Raphaël Guignard, chef du service appui et conseil aux territoires et Mme Corinne Goillot, cheffe du service de prévention des risques et aménagement du territoire.

Les prochaines dates à retenir : jeudi 25 mai à 16 h 15 à la salle du Prieuré de Saint-Philbert-sur-Risle et le jeudi 1er juin à 16 h 15 à la salle des fêtes de Venables aux Trois Lacs.

Fonds d'accélération pour la transition écologique (fonds vert) : 7 nouveaux lauréats

Lancée en janvier 2023, la mise en oeuvre du fonds vert se poursuit dans le département de l'Eure. 7 nouveaux lauréats ont été annoncés :



- Audit énergétique de l'école Henry IV et de la maternelle Pasteur à Ivry-la-Bataille
- Rénovation énergétique de la salle communale à Flancourt Crescy-en-Roumois
- Rénovation énergétique des bâtiments publics, mairie et école à Plasnes
- Installation de bornes à incendie en lisière d'espaces boisés visant à protéger les massifs forestiers et les habitations du risque incendie à Breuilpont
- Installation de bornes à incendie en lisière d'espaces boisés visant à protéger les massifs forestiers et les habitations du risque incendie à Saint Grégoire du Vièvre
- Installation de bornes à incendie en lisière d'espaces boisés visant à protéger les massifs forestiers et les habitations du risque incendie à Mesnil-sur-Iton
- Installation de bornes à incendie en lisière d'espaces boisés visant à protéger les massifs forestiers et les habitations du risque incendie à Fleury-la-Forêt

GENS DU VOYAGE

Grand passage de gens du voyage : des aires aménagées, gages d'installations apaisées

Chaque année, au printemps et durant la période estivale, plusieurs rassemblements importants de citoyens français itinérants ont lieu dans le département. Comprenant souvent plusieurs centaines de caravanes, ces convois et rassemblements nécessitent des voiries et espaces adaptés pour assurer un accueil respectueux des participants et des riverains des communes traversées. A ce titre, le schéma départemental d'accueil des gens du voyage (2019-2025) prévoit la réalisation de plusieurs aires de grands passages dont certaines sont d'ores et déjà opérationnelles et d'autres sont en cours de réalisation.



A Val-de-Reuil, la Communauté d'Agglomération Seine Eure (CASE) a récemment achevé l'aménagement d'une aire de grands passages qui répond aux prescriptions du schéma départemental et respecte les normes d'accueil en vigueur. Ainsi, le 14 mai dernier une centaine de caravanes qui devaient initialement être accueillies à Evreux, ont pu être dirigées vers l'aire de grands passages de la CASE et éviter ainsi une implantation illégale sur une autre commune de la CASE qui aurait été source de détériorations sur l'espace public et des troubles dans les relations avec le voisinage.